



Demande de mise à disposition de matériel à des habitants de la Commune de Niederanven

Complétez toutes les cases et transmettez la demande par e-mail aux adresses ci-dessous :

M. Mangen : Magritt@pt.lu et M. Bauler : jbauler@pt.lu

Nom et prénom du locataire :	<input type="text"/>		
Adresse de facturation :	<input type="text"/>		
Téléphone :	<input type="text"/>	E-mail :	<input type="text"/>

<i>Matériel</i>	<i>En stock</i>	<i>Prix</i>	<i>A réserver</i>
Tente 9 x 6 m	1	200 €	
Garnitures (1 table avec 2 bancs)	7	5 € / unité	

Date de la fête :	<input type="text"/>	Date de la livraison du matériel :	<input type="text"/>
Lieu de montage :	<input type="text"/>	Tél.	<input type="text"/>

Exploitation :

1. Le matériel est seulement mis à la disposition des habitants de la Commune de Niederanven.
2. Le montage de la tente est inclus dans le prix de location.

Une caution de € 150 est à payer par le locataire avant la livraison du matériel par virement au compte BCEE: **LU85 0019 1700 0525 5000** BIC(SWIFT): **BCEELULL**

3. Cette caution sera restituée au locataire après le retour du matériel. Dans le cas où un dommage a été causé au matériel les frais de réparation seront à charge du locataire.
4. Le locataire prend en charge le matériel décrit plus haut dans l'état dans lequel il se trouve le premier jour de la location. Il le traitera en bon père de famille suivant la destination qui lui est donnée et il s'engage à le restituer dans le même état au plus tard deux jours après la manifestation.
5. La tente doit être ancrée au sol afin d'éviter tout éventuel dégât pouvant être causé par une tempête. En cas de fortes rafales de vent toutes les ouvertures doivent être fermées.
6. Le locataire ne pourra sous-louer ou donner en gage le matériel mis à sa disposition.
7. Aucun changement technique ne pourra être apporté au matériel par le locataire.

Pour tout renseignement prière de contacter M. Mangen Fernand, tél. 621317289

Niederanven, le